

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 07 MARS 2024

2024-03 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « POSE & MAINTENANCE IRVE »

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept mars, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Yves TAILLANDIER

Délégué titulaire		Présentiel	Visio	Excusé	Pouvoir
CHARBONNIER Raymond	Président	x			
DUNET Frédéric	1 ^{er} Vice-Président		x		
BERTIN Patrick	2 ^{ème} Vice-Président			x	
DAVID Dominique	3 ^{ème} Vice-Président		x		
MEYER Didier	4 ^{ème} Vice-Président		x		
BELLEIL Jean-Pierre	5 ^{ème} Vice-Président	x			
TAILLANDIER Yves	6 ^{ème} Vice-Président	x			
CAILLON Philippe	7 ^{ème} Vice-Président	x			

Affichage le 11/03/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu les statuts de TE44, et notamment l'article 4-3,

Vu la délibération n° 2019-59 du Comité syndical du 19 décembre 2019, relative à l'adhésion de TE4 au groupement de commandes pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Vu la délibération n° 2023-112 du Comité syndical du 14 décembre 2024, relative à l'approbation du groupement de commandes « IRVE » entre TE44 et le SIEML,

Considérant que TE44 est actuellement engagé dans un marché public global de performance, qui prendra fin au mois de juin 2024, avec les trois autres syndicats mixtes d'énergie des Pays de la Loire.

Considérant que ces derniers ont également adopté des mesures communes pour la gestion de leurs bornes de recharge sur leur territoire respectif, telles que la tarification ou l'utilisation de la marque « Ouest Charge », en coopération avec les syndicats d'énergies de Bretagne.

Considérant qu'en 2022, TE44 et le SIEML ont fait le choix de rejoindre le groupement de commandes coordonné par le SDEF, pour les prestations d'hypervision, à compter de juin 2024.

Considérant que pour garantir la continuité de service des infrastructures de recharges de véhicules sur leurs territoires respectifs, TE44 et le SIEML ont souhaité passer un marché public commun pour les travaux de pose et la maintenance desdites infrastructures,

Considérant que TE44, en tant que coordonnateur dudit groupement, a la charge de la passation dudit marché public.

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- Marché public de travaux
- Alloti comme suit :
 - Lot n°1 : Département de Loire-Atlantique
 - Lot n°2 : Département du Maine et Loire
- Passé selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (MAPA)
- Montant maximum fixé à 5 300 000 € HT pour l'ensemble des lots
- Durée : 3 ans ferme et reconductible tacitement pour 1 an
- Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire
- Critères d'analyse des offres :
 - Pour le lot n°1
 - Valeur technique /60%
 - Adéquation des moyens humains et techniques affectés aux missions d'études, de travaux /10%
 - Adéquation des moyens humains et techniques affectés aux missions de maintenance/20%
 - Qualité de l'étude de cas type travaux remis par le candidat / 10%

- Pertinence de la méthodologie organisationnelle de la maintenance et du process de réparabilité des pièces / 15%
- Qualité de l'outil de GMAO mis à disposition pour répondre aux besoins / 5%
- Valeur financière / 40%
- Pour le lot n°2
 - Valeur technique / 60%
 - Adéquation des moyens humains et techniques affectés aux missions d'études, de travaux / 10%
 - Adéquation des moyens humains et techniques affectés aux missions de maintenance / 20%
 - Qualité de l'étude de cas type travaux remis par le candidat / 10%
 - Pertinence de la méthodologie organisationnelle de la maintenance et du process de réparabilité des pièces / 15%
 - Qualité de la solution d'interfaçage avec la GMAO du maître d'ouvrage / 5%
 - Valeur financière / 40%

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « travaux et maintenance d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.

Délégués en exercice : 8
Présents : 7
Pouvoirs : 0
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président,
Raymond CHARBONNIER